

Réunion du conseil municipal de Rosières

Samedi 8 octobre 2016

Bail avec l'OPAC :

Suite aux travaux réalisés à la maison de santé, à l'unanimité le conseil autorise le Maire à signer la convention qui permet à l'OPAC de gérer les locations de la maison de santé pour les nouvelles installations de la médecine du travail et de la sage femme.

Participation de fonctionnement à l'Ecole Saint Joseph :

Le coût d'un élève à l'école publique s'élève cette année à 625 euros (contre 623 l'année dernière).

Le conseil vote à l'unanimité une participation égale à l'école Saint Joseph.

Pour 83 élèves inscrits nous verserons donc 51 875 euros.

Assurance des risques statutaire :

A l'unanimité, le conseil autorise le Maire à résilier le contrat de la SMACL et à s'engager avec le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire pour un contrat bien plus avantageux à compter du 1 janvier 2017.

Décisions modificatives :

Des travaux vont être réalisés à la cure pour accueillir les bureaux du diocèse au rez-de chaussée et créer un nouvel appartement pour le nouveau prêtre à l'étage. Le reliquat de 9000 euros sur les travaux de la crèche est réaffecté aux travaux de la cure.

Paiement du logiciel SIG au compte 2051 pour 710 euros.

Achat ravins de Corboeuf :

Monsieur Gidon de Chastel souhaite vendre ses 4 parcelles (243 242 238 237).

La commune a fait une proposition de 7000 euros qui a été acceptée par le propriétaire. A l'unanimité le conseil décide de l'acquisition de ces 4 parcelles par la commune.

Enfouissement télécom quartier de l'Olme :

Les travaux devraient commencer à la fin de l'année. Le coût des travaux s'élève à 7.417,88 €, la part communale s'élève à 5.813,46 €.

Informations diverses :

*Le père Vacher prend sa retraite et il est remplacé par le père Sahuc. A l'occasion de son départ, la municipalité organise un moment de convivialité le samedi 22 octobre en liaison avec les paroissiens.

*Un aménagement à l'entrée du cimetière est en cours de réalisation. Il s'agit d'installer des containers pour le tri ainsi qu'un point d'eau, et un cabanon fermé pour entreposer le matériel.

*Une première tranche drainage a été effectuée dans le cimetière par l'entreprise Bonnet – Defay. Une deuxième tranche sera effectuée à partir du 15 novembre..

*Renouvellement de la mise en disponibilité de Tatiana Tourjansky pour convenance personnelle pour un an à compter du 1 janvier 2017

*La cérémonie du 11 novembre aura lieu cette année le dimanche 13 novembre 2016.